



Monsieur François LORIN
Président
Association A.P.A.C.H.E.
817, rue du Dr Gallouen
76520 Les Authieux sur le Port St-Ouen

le 8 juillet 2014

Monsieur le PREFET de la REGION
HAUTE NORMANDIE et du DEPARTEMENT
De La SEINE-MARITIME
PREFECTURE
7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cédex

Objet : Concertation publique sur le
Contournement Est de Rouen de Juin-Juillet 2014
PJ : 1500 pétitions signées en 2011 de manière manuscrite

Monsieur le Préfet,

Je souhaite attirer votre attention sur les actions que poursuit l'association A.P.A.C.H.E. que je préside.

Depuis sa création en 2006, après le débat public sur le contournement Est de Rouen de 2005, l'association s'oppose formellement au passage par Les Authieux/Port Saint-Ouen de la variante PSO de raccordement sur la RD18e impliquant la création d'une tranchée à ciel ouvert et d'un viaduc au-dessus des habitations de Port Saint-Ouen, défigurant ainsi le village en le coupant en deux. Nous avons démontré depuis que d'autres possibilités moins impactantes existaient, mais encore fallait-il qu'elles soient étudiées sérieusement sans aucun parti pris.

En effet, le tracé préférentiel prévoit clairement comme il a été présenté de manière particulièrement cynique par le directeur de la DREAL lors de la concertation publique en cours, la destruction d'une douzaine de pavillons et de 30 hectares de terres à haute valeur agronomique, sachant que les infrastructures autoroutières envisagées imposeront d'autant plus de nuisances sonores et d'émissions polluantes aux riverains et enfants des écoles contigües que le trafic sera dense (estimation de 20 à 30000 véhicules /jour sur le barreau en question).

Depuis 2011 l'association a proposé successivement, via une approche constructive, des solutions alternatives beaucoup moins impactantes dont la dernière la plus aboutie date de fin 2013 (« 1terminal »).

Elle a été présentée par APACHE, selon votre souhait écrit dans votre courrier de Mai dernier, lors de la réunion de concertation de Gouy le 26 juin 2014 : il est proposé un passage en tunnel permettant ainsi de limiter tous les effets dévastateurs évoqués ci-dessus mais sans augmenter la longueur du tracé PSO.

Je rappelle que cette dernière solution technique avait été présentée en primeur au premier trimestre 2014 à la D.R.E.A.L., en présence du garant désigné par la CNDP, M. Michel Gaillard, et n'avait fait l'objet d'aucune objection technique tout en confirmant que la solution « 1terminal » répondait à toutes les fonctionnalités recherchées pour ce projet. Cette concertation n'a malheureusement pas conduit la DREAL à confirmer officiellement ce point de manière précise, mais elle n'a pas contesté sa faisabilité pour autant.

Cette solution de passage en tunnel avec un pont sur la Seine venant de Oissel (sans surplomb du toit des maisons de Port St Ouen) a été acceptée, par ailleurs, à l'unanimité par le Conseil Municipal des Authieux sur Le Port St-Ouen lors de sa séance du 20 février 2014, le maire étant M. Alain Roussel, président de l'association ACCES (Association des Communes pour un Contournement Est Soutenable).

Nous voulons aussi rappeler et insister sur le point juridique important suivant :

Les expropriations des maisons de la rue du clos du Mouchel aux Authieux ne pourront être admises par un juge des expropriations comme étant d'utilité publique (même si le projet de Contournement Est l'est dans son ensemble suite à un décret en Conseil d'Etat) puisqu'une solution technique alternative comme celle proposée par APACHE existe maintenant, qui peut toutes les éviter.

Il est évident que la création d'un tunnel ou d'une voie couverte souterraine telle que proposée ne conduirait qu'à la réquisition du tréfonds auprès des habitants des maisons potentiellement concernées, ainsi ces maisons resteront totalement indemnes et sans dévaluation significative de celles des riverains.

Coté liaison A28-A13 vers l'Eure, APACHE reste solidaire d'associations qui veulent éviter le passage destructeur d'une infrastructure autoroutière en lisière de la forêt de Bord pour lequel d'autres solutions alternatives existent notamment avec la création d'un nouveau pont routier au Manoir simplement raccordé à l'existant (déviation de Pont de l'Arche et des Damps aménagée en conséquence à ses 2 extrémités) de manière à pouvoir désenclaver la vallée de l'Andelle et réadapter la sortie 20 sur l'A13.

En complément, pour appuyer un peu plus notre légitimité auprès de vous, nous vous transmettons en pièce jointe une pétition qui a recueilli près de 1500 signatures des habitants des Authieux sur le Port Saint-Ouen et des communes environnantes qui s'opposent depuis 2006 au tracé préférentiel par PSO avec une tranchée à ciel ouvert.

Nous demandons par ce courrier que l'association APACHE soit enfin entendue, et que la concertation publique appelée de nos vœux depuis 3 ans soit effectivement l'occasion de décider d'éviter des destructions durables inutiles et par conséquent, de remettre en question partiellement certaines certitudes du directeur de la DREAL. Ce dernier a pu apparaître pour beaucoup d'intervenants pendant cette période d'information du public, comme étant à la tête d'un véritable « Etat dans l'Etat » sur le plan technique, laissant même craindre que le projet se ferait dans tous les cas comme celui présenté au public, sans aménagements hormis quelques « soins palliatifs », faisant fi de la clause d'évitement voulue par le Grenelle de l'Environnement.

Cette situation est vraiment déplorable et nous comptons sur votre autorité pour dénoncer la pression ainsi portée sur les populations impactées qui est réellement dommageable pour l'image donnée par l'administration du Ministère du Développement Durable, et y remédier en lançant la réalisation d'études techniques complémentaires de l'alternative APACHE proposée à la concertation publique avant de prendre toute décision permettant de passer à l'étape suivante (enquête préalable à la DUP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma respectueuse considération.

Le Président de l'association A.P.A.C.H.E.
François LORIN

Copie sans PJ : M Gaillard CNDP

